

Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le 15 novembre 2017 par courriel : [valerie.thomas@ulb.ac.be](mailto:valerie.thomas@ulb.ac.be)

À compléter en MAJUSCULES svp

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
FONCTION : .....  
ENTREPRISE / INSTITUTION : .....  
RUE : ..... N°/BTE : .....  
LOCALITÉ : ..... CODE POSTAL : .....  
PAYS : .....  
TÉL : ..... FAX : .....  
E-MAIL : ..... TVA : .....

Participera au colloque du 23 et 24 novembre 2017 sur le thème « Du juge d'instruction vers le juge de l'enquête : analyse critique et de droit comparé » et verse la somme de 120 € TVAC pour la participation au colloque sur le compte : BE79 2100 4294 0033 avec la mention « 4.R00.C.000055 Inscription colloque Droit Pénal ».

Magistrats : prise en charge IFJ  Étudiant.e.s

DATE : ..... SIGNATURE : .....

## renseignements pratiques

### Lieu

ULB - Campus du Solbosch  
Bâtiment S, Salle Dupréel  
Avenue Jeanne, 44  
1050 Bruxelles

### Informations et inscriptions

Par téléphone : 0032 2 650 22 63  
Par courriel : [valerie.thomas@ulb.ac.be](mailto:valerie.thomas@ulb.ac.be)

### Prix

120 € (avec les actes du colloque – publiés pour le jour du colloque)  
Gratuit pour les étudiant.e.s (sur justificatif) (sans les actes du colloque)  
Paiements à effectuer sur place ou avant le 15 novembre 2017 sur le compte BE79 2100 4294 0033 avec la mention « 4.R00.C.000055 Inscription colloque Droit Pénal »

### Points AVOCATS.BE

La journée du jeudi est agréée à concurrence de 3 points et celle du vendredi à concurrence de 6.

### Institut de Formation Judiciaire

L'Institut de Formation Judiciaire intervient dans la prise en charge de la totalité des frais du colloque pour les magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire. Il ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Campus du Solbosch



Organisé par l'équipe de droit pénal de l'ULB

# COLLOQUE

## Du juge d'instruction vers le juge de l'enquête : analyse critique et de droit comparé

Jeudi 23 novembre et  
vendredi 24 novembre 2017

Campus du Solbosch  
1050 Bruxelles

ULB



## Du juge d'instruction vers le juge de l'enquête : analyse critique et de droit comparé

**E**n 2016, à la demande du ministre de la Justice, un projet de modification du Code d'instruction criminelle belge a été présenté par des experts. Ce projet vise notamment la suppression du juge d'instruction ou, à tout le moins, son remplacement par un juge de l'enquête. Parmi les modifications majeures annoncées dans le projet déposé auprès du ministre, celle-ci est celle qui semble le plus questionner tant les académiques que les praticiens du droit pénal. En effet, cette modification touche d'une part les fondements du droit pénal tels que reconnus dans nos systèmes de droit et, d'autre part, modifie grandement la philosophie même de la procédure pénale.

Pourtant, cette modification du statut du juge d'instruction, ou sa suppression, n'est pas une chose nouvelle dans le droit pénal et plusieurs États ont fait face à des velléités identiques ou ont franchi le pas d'un rapprochement de leur système de droit avec celui des pays anglo-saxons. Or, vouloir envisager une modification d'importance majeure ne peut se faire sans une comparaison des expériences connues en la matière par divers États européens ou d'autres systèmes.

L'objectif du présent colloque est de présenter ces différents systèmes, la place du juge d'instruction (s'il existe) et l'impact que sa suppression (comme en Italie ou en Suisse) ou sa non-suppression (comme en France) ont eu sur les procédures pénales. Pour ce faire, le colloque regroupe des contributions d'académiques et de praticiens de tous les horizons permettant ainsi une approche de la question en droit comparé. Il vise à supporter ou combattre les modifications envisagées en fonction notamment des expériences qui existent ailleurs et desquelles il sera possible de tirer des conclusions en termes de bien-fondé, d'efficacité et d'efficacité des modifications belges envisagées.

## programme

Jeudi 23 novembre 2017

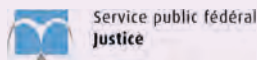
- 13:30 **Accueil (café)**
- 13:50 **Ouverture**  
*Monsieur K. GEENS, ministre de la Justice*
- 14:10 **Avant-propos et introduction**  
*P. MANDOUX et M. PREUMONT, professeurs à l'ULB*
- 14:30 **Projet de réforme du Code de procédure pénale en Belgique**  
*M. -A. BEERNAERT, professeure ordinaire à l'UCL et L. KENNES, maître de conférences à l'ULB*  
*H. LOUVEAUX, juge au Tribunal francophone de première instance de Bruxelles et F. KUTY, juge au Tribunal de première instance de Liège, chargé de cours à l'ULB et à l'Université de Mons*

### Séance 1 Droit romano-germanique I

*Sous la présidence de P. MANDOUX, professeur à l'ULB*

- 16:00 **Pays-Bas**  
*P. VERREST, professeur à l'Université de Rotterdam et E. COOMANS, avocate*
- 17:00 **Allemagne**  
*J. WALTHER, maître de conférences à l'Université de Lorraine*  
*R. HORNUNG, procureur de la République adjoint au parquet de Lörrach, ancien directeur de l'Académie de la Magistrature*
- 18:00 **Discussion**
- 18:30 **Clôture des travaux**

Avec le soutien du :



Vendredi 24 novembre 2017

- 8:30 **Accueil (café)**
- Séance 2 Droit romano-germanique II**  
*Sous la présidence de M. PREUMONT, professeur à l'ULB*
- 9:00 **France**  
*D. ZEROUKI, maître de conférences à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne*  
*W. EXPOSITO, vice-président chargé de l'instruction - TGI de Saint-Etienne*
- 10:00 **Italie**  
*K. MARIAT, doctorant à l'Université Jean Moulin Lyon 3 / Bologne*  
*E. BRUTI LIBERATI, ancien procureur de la République, Milan*
- 11:00 **Pause – café**
- 11:15 **Suisse**  
*L. MOREILLON, professeur à l'Université de Lausanne*  
*S. ROHMER, docteur en droit, juge au Tribunal civil de Genève*
- 12:15 **Discussion**
- 12:45 **Déjeuner**
- Séance 3 Droit anglo-saxon**  
*Sous la présidence de C. GUILLAIN, professeure à l'Université Saint-Louis Bruxelles*
- 14:00 **Canada**  
*M. LAPOINTE, avocate générale à la Direction des poursuites réglementaires et économiques et de la gestion (SPPC)*
- 15:00 **Droit international pénal**  
*A. AUMAÎTRE, docteur en droit à l'Université Jean Moulin Lyon 3*  
*F. ROUX, avocat et chef du bureau de la Défense, Tribunal spécial pour le Liban*
- 16:00 **Discussion**
- 16:30 **Conclusions**  
*D. SCALIA, professeur à l'ULB*  
*A. WEYEMBERG, professeure à l'ULB*